

Permanence du DÉPARTEMENT

Comment ? Où ?

Pour être accueilli au sein d'une permanence départementale, il est nécessaire de prendre rendez-vous soit en ligne sur le site du Val-de-Marne soit par téléphone au **3994** (coût d'un appel local).

Sur rendez-vous les mercredis au centre administratif de la ville d'Orly.

Pourquoi ?

Demande améthyste, APA, etc.

Information sur LES DROITS

Comment ? Où ?

Uniquement sur rendez-vous sur place ou par téléphone

Point d'accès au droit

2, place Gaston Viens - Orly
Tél. : **01 48 53 69 28**



Démarches EN LIGNE



Comment ? Où ?

Sur rendez-vous
au centre social Andrée Chedid

Centre social Andrée Chedid

4 ter, avenue de la Victoire - Orly
Tél. : **01 48 90 16 79**

Pourquoi ?

Aide aux démarches en ligne,
démarches internet, conseiller
numérique ...



Comment ? Où ?

La Poste des Saules

6, voie des Saules - Orly
Tél. : **01 48 90 18 02**

Pourquoi ?

Aide aux démarches en ligne, France
services (CAF, Info retraite etc.)



Plus d'infos : 01 48 90 20 00

www.mairie-orly.fr

